

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHÔNE

COMMUNE DE MIRAMAS

EXTRAIT  
du REGISTRE des ARRÊTES du MAIRE

N° 33 / 2023

**O B J E T :**  
Avenant au  
Contrat de Maintenance  
avec la société Berger Levrault

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

VU l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Nature : Décision du  
Maire prise par  
délégation

VU la délibération n°27-2020 du Conseil Municipal de Miramas du 10 juin 2020, donnant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Matière : 1.4 Autres  
types de contrats

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la ville de Miramas d'étendre le contrat de maintenance du logiciel de Gestion Relation Usagers LIBREAIR

**DECIDONS**

En exécution des pouvoirs susvisés,

- **DE SIGNER** un avenant au contrat de Maintenance avec la société Berger Levrault, située 64 rue Jean Rostand – 31670 LABEGE

Suite à l'acquisition de licences complémentaires, cet avenant au contrat de Maintenance s'applique :

- au formulaire générique ;
- au moteur de recherche et univers statistique ;

Il prend effet au 1er/01/2023 pour une durée d'un an.

- **D'IMPUTER** le montant de la redevance annuelle au budget de la commune, chapitre et article correspondants, soit un montant total H.T. fixé à 618,20 €.

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier d'Istres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 08 MARS 2023

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication  
le : 08/03/23

Le Maire

Frédéric VIGOUROUX



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

ACTE NOTIFIE LE :

# AVENANT AU CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE PROGICIELS LIBREAIR

2021  
Envoyé en préfecture le 08/03/2023  
Reçu en préfecture le 08/03/2023  
Publié le 08/03/23  
ID : 013-211300637-20230308-2023\_33-CC

ENTRE :

La société **BERGER-LEVRAULT**, société anonyme, locataire-gérant Intuitive et BL Holding dont le siège social est situé 892, rue Yves Kermen, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 755 800 646.

**Adresse pour toute correspondance et règlement : 64, rue Jean Rostand, 31670 Labège.**

Ci-après désignée "Le Prestataire"  
D'une part,

ET :

MAIRIE DE MIRAMAS  
PLACE JEAN JAURES  
13140 MIRAMAS

Exemplaire à retourner signé à  
l'adresse suivante :  
Berger-Levrault  
64, rue Jean Rostand  
31670 Labège

Ci-après désignée "Le Client"  
D'autre part,

## IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### Article 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les évolutions du contrat de maintenance et d'assistance des progiciels LIBREAIR, du fait de licences complémentaires acquises dans le cadre du bon de commande n° **SI210189** :  
Maintenance Formulaire Générique  
Maintenance Moteur de recherche et univers statique

### Article 2 : DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Date d'effet du présent avenant : 01/01/2023

### Article 3 : REDEVANCE ANNUELLE


Pour l'année 2023, la redevance annuelle complémentaire du fait du présent avenant est égale à 618.20 € euros (période du 01/01/23 au 31/12/23 ), (tarif annuel HT : 618.20 euros).

### Article 4 : VALIDITÉ

Les autres dispositions du contrat d'assistance et de maintenance des progiciels LIBREAIR autres que celles modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et pleinement applicables.

Fait à Labège, le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Pour le Prestataire  
Antoine ROUILLARD, Directeur Général Délégué  
aux opérations

  
**Berger-Levrault**  
RCS Nanterre 755 800 646  
SIRET 755 800 646 00381  
64 rue Jean Rostand  
31670 LABEGE  
Tél. : 0 820 875 875  
Fax : 05 61 39 86 64



Pour le Client  
(signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

*Lu et approuvé,  
Le Maire  
Frédéric VIGOUROUX*